

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

COPIE D'UNE RÉOLUTION ADOPTÉE lors d'une réunion spéciale du conseil de la Municipalité de L'Islet tenue à la salle municipale, le 12 avril 2005 à 19 h 30 à laquelle étaient présents : les conseillers, madame Hélène Gamache, messieurs André Caron, Pierre Fafard, Germain Pelletier, Fernand Poitras, Jean-Edmond Caouette.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jacques Bernier, maire.

RÉSOLUTION # 139-04-2005

CONSIDÉRANT QUE de par l'adoption des résolutions 105-04-2004 et 425-12-2004, la Municipalité de L'Islet soulevait son inquiétude à l'égard du projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique en aval de la prise d'eau potable de la Municipalité et, demandait au ministre de l'Environnement de refuser l'émission du certificat d'autorisation requis pour de tels travaux;

CONSIDÉRANT QUE malgré les audiences publiques tenues par le BAPE, les inquiétudes de la Municipalité perdurent;

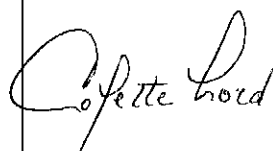
CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signifier notre opposition une fois de plus à l'égard de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Edmond Caouette, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de présenter un mémoire à l'égard du projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique à Saint-Cyrille-de-Lessard.

Il est de plus résolu de mandater madame Hélène Gamache et/ou monsieur Germain Pelletier pour présenter ce rapport lors de la deuxième partie des auditions tenues dans le cadre de ce projet.



Jacques Bernier,
Maire



Colette Lord,
Secrétaire-trésorière